



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/147	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019
Date du conseil municipal 04/11/2019	
Date de la convocation 28/10/2019	
Date de l'affichage 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÉ
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191112-NOV-D147-DE
Date de télétransmission : 12/11/2019
Date de réception préfecture : 12/11/2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/049 en date du 15 avril 2019 approuvant le budget annexe pour l'Assainissement pour l'année 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°1 des crédits de dépenses tel qu'il ressort du tableau ci annexé à la présente :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1		
<i>Budget annexe Assainissement 2019</i>		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 023	Virement à la section d'investissement	- 657,08 €
023	Virement à la section d'investissement	- 657,08 €
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	657,08 €
6811	Dotations aux amortissements	657,08 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	- 657,08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 657,08 €
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	657,08 €
28156	Matériel spécifique d'exploitation	103,51 €
28158	Autres	553,57 €
	TOTAL Recettes d'investissement	0 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe pour l'Assainissement 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191112-NOV-D147-DE
Date de télétransmission : 12/11/2019
Date de réception préfecture : 12/11/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191112-NOV-D147-DE
Date de télétransmission : 12/11/2019
Date de réception préfecture : 12/11/2019

